



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération affichée

Le

18 DEC. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 21

Absents et Excusé(es) : 09

Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 84/2024

Domaine d'intervention : 5/ Institution et Vie politique

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi douze du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du cinq décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 05 décembre 2024

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mr TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. GEOFFROY Ludji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred ; **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. FARIAL Harold (procuration donnée à Mme JEREMIE Marie-Louise) ; M. ISSA Jean-François (procuration donnée à Mme OTTO Julie) ; ; **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS** : -Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux**.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 21, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
QUARTIER DU SECTEUR DE CIRCONVALLATION.**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°33/2023 en date du 09 juin 2023, l'assemblée a décidé de la création des conseils de quartiers et de l'instauration du Conseil de développement local et approuvé les règlements intérieurs respectifs de ces instances.

Dans le cadre d'un nouvel découpage géographique 6 quartiers ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors dont le secteur de Circonvallation., regroupant les zones de Mont-Bazin, Circonvallation, Cité Grain d'Or et Morne à Vaches.

Les élus membres de ce conseil de quartier de Circonvallation ont été désignés par l'assemblée comme suit :

- PAISLEY Yanetti
- REJON Philippe
- OUSSELIN Johanna
- ISSA Jean-Francois

Monsieur RÉJON Philippe, décédé au cours de l'année 2024, doit être remplacé au sein du collège des élus.

La Composition des autres conseils de quartiers reste inchangée.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 33/2023 en date du 09 juin 2023, portant création des conseils de quartier et l'instauration du conseil de développement local ainsi que l'approbation des règlements intérieurs respectifs

VU le décès du Conseiller Municipal Monsieur RÉJON Philippe ;

**CONSIDÉRANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus :

**APRÈS** en avoir délibéré,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ**

**SOIT 21 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS**

(M. GUILLAUME Bernard, Mme RODES Brigitte, M. FARIAL Harold, M. ISSA Jean-François)

**02 ABSTENTIONS**

(Mme PENCHARD Marie-Luce, M. BROLIRON Jean-François)

\* Mme **RODES** Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint a quitté l'assemblée à 18h15 et a donné procuration à M. **MIRRE** Jocelyn.

\* M. **GEOFFROY** Ludji a quitté l'assemblée à 18h15.

**ARTICLE 1 : DE MODIFIER** la composition des Membres du Conseil de Quartier de Circonvallation comme suit :

- PAISLEY Yanetti
- OUSSELIN Johanna
- ISSA Jean-Francois
- BIDELOGNE Fred

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

16 DEC. 2024

Fait à Basse-Terre, le

16 DEC. 2024

L'affichage et/ou la publication le

18 DEC. 2024

Et/ou la notification le

